

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mil quatorze le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 09 2014

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – Mme JULLIEN Anne-Marie - M JOLY Jean-Pierre - M NERON Julien - Mme DEBEAUX Corinne – M BRUCHON Fabrice – Mme CANEL Monique – Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan

Absent excusé: M ASTIER Sabin

Secrétaire de Séance : M NERON Julien

1 – ECOLE

Monsieur le Maire informe de la réunion de rentrée de l'OGEC du 12 septembre 2014.

⑩ **garderie**

Mme DELORME Marie assure la garderie le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30. La participation des familles est de 1,50 € par heure et par enfants.

La garderie se déroule à l'école. Il y a lieu de signer une convention pour l'utilisation des locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Autorise Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à signer la convention de mise a disposition des locaux avec l'OGEC.

⑩ **cantine**

Le conseil municipal décide du maintien de la participation aux repas de cantine a hauteur de 1€ par repas. (délibération du 30 01 2009).

⑩ **classe découverte**

Monsieur le Maire informe de la demande de subvention de Mme Allibert, directrice de l'école. En effet, elle souhaite organiser une classe de découverte pour les élèves du CE2 au CM2 au Pradet dans le Var, 17 élèves sont concernés pour 4 nuitées du 23/02 au 27/02/14. Le coût total est de 4 936 €, l'OGEC participe pour 1 700 €, le Conseil général pour 748 € et les familles pour 1 740 €. M^{me} la directrice demande une subvention de la part de la commune de 11€ par enfants et par nuits soit 748 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

décide de verser d'une subvention pour la classe découverte au Pradet de 748 € à l'OGEC.

dit que les crédits seront prévus au budget 2015,

Et autorise Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à signer toutes les pièces relatives à ce voyage.

2 – STATION D'EPURATION

Les travaux relatifs aux réseaux de transfert nécessitent un avenant vis à vis du marché COMTE. En effet, il faut rebuser le ruisseau et reprendre ponctuellement le réseau unitaire devenu pluvial.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise COMTE dans le cadre des travaux relatifs aux travaux d'assainissement :

Lot n°1: collecteurs et ouvrages annexes.

Attributaire : entreprise COMTE adresse ZA « La Chalaye » 07 440 Alboussière

Marché initial du 09/08/2013 - montant : 103 825,98 € HT

Avenant n° 1 - montant : 19 000 € HT

Nouveau montant du marché : 122 825,98 € HT

Objet : reprise ponctuelle du réseau unitaire et reprise du busage du « ruisseau ».

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Monsieur le Maire informe que M David ROBERT a prévu dans les travaux d'assainissement du village la réhabilitation de la chaussée « chemin rural de la Tuilière à la Passa » pour la partie du pont au carrefour de Rouveure. Travaux nécessaires suite à la réalisation de Station d'épuration.

Plusieurs entreprises ont répondu : E 26 pour 60 869,70 € HT ; COLAS pour 34 290,25 € HT et EVTP pour 35 455,66 € HT.

Les élus ont étudié les différentes propositions et sélectionnés EVTP pour son prix et son procédé d'exécution.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

accepte le devis d'EVTP (Entreprise Vivaroise de Travaux Publics) pour un montant de 35 455,66 € HT.

Dit que les crédits sont prévus au budget.

Des travaux annexes sont à réaliser. Monsieur le Maire expose la nécessité de ces travaux et propose les devis.

M le Maire informe qu'il faudrait terrasser le terrain autour de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

accepte le devis de l'entreprise COMTE pour 2 324,05 € HT

et inscrit les crédits au budget.

M le Maire précise qu'il est nécessaire de faire la mise en séparatif des réseaux humides de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

accepte le devis de l'entreprise COMTE pour 3 850,12 € HT

et inscrit les crédits au budget.

3 – REGLEMENT DE L'EAU

Monsieur Valla rappelle que la commune n'a pas de règlement pour le service de l'eau et qu'un groupe de travail a été créé pour son élaboration.

Monsieur Valla expose le règlement de l'eau. Les conseillers ont pris connaissance de ce règlement. Monsieur le Maire demande des précisions sur certains articles. Il convient de le présenter à M Le Trésorier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
valide le règlement du service d'eau potable
dit que ce règlement est annexé à la présente délibération
précise qu'il sera envoyé avec la facture d'eau 2014.

4 – EMPLOYES COMMUNAUX

M le Maire précise que l'agent technique a accepté la proposition de travailler à 35h par semaine. Il y a lieu de supprimer le poste à 30h et créer celui à 35h.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DECIDE la création à compter du 1er décembre 2014 d'un emploi permanent de
d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires .

5 – SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Il y a lieu de rectifier le budget primitif :

Les crédits n'étant pas disponible au compte 66112 il convient de faire une DM
pour pouvoir inscrire les ICNE relatifs à l'emprunt de décembre 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
vote la DM au BP EAU 2014 comme suit :

diminution	article 6071	1 039,91 €
diminution	article 658	1 000,00 €
augmentation	article 66112	2 039,91 €

Les crédits n'étant pas disponible au compte 2156 il convient de faire une DM
pour pouvoir inscrire les travaux du réservoir du village.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
vote la DM au BP EAU 2014 comme suit :

diminution	article 225	2 478,36 €
augmentation	article 2156	2 478,36 €

6 – MOTION DE SOUTIEN A CEDRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fermeture du site de proximité CEDRE. Le conseil municipal décide d'apporter son soutien par une motion.

7 – DIVERS

- Le rallye Monté-Carlo historique passera le 2 février 2015 par Gilhoc-sur-Ormèze.

- La commune de Gilhoc-Sur-Ormèrze a été contacté pour organiser une manche du championnat de France de bucheronnage fin avril/début mai. La plate forme près de la station d'épuration conviendrait. Pour l'organisation et le financement,

il faut voir avec le comité des fêtes...

- La réunion avec les associations est le 26 septembre 2014 à 20h.

Prochain conseil municipal le 27 octobre 2014 à 20 h 00

La Séance est levée à 22h30